

AMAP : Compte rendu du Conseil d'Administration du 12 décembre 2023

membres présent.e.s : Léa, Nathalie, Carole, Brindille, Cyril, Loïc

membres excusé.e.s : Martine, Cécile, Aurélie, le Jas, Blandine et Vincent, Nora

invités : Jean-François, Mathilde, Edwige, Elisa

■ L'assemblée générale :

- aura lieu le dimanche 14 janvier à 10h au Jas du Vignal à Sillans

- 10h : AG ordinaire

- 11 h : AG extraordinaire pour valider la modification des statuts, et devenir une association collégiale

- 12h : repas partagé

après-midi : activité avec Enlainez-vous.

Après discussion, nous décidons qu'il s'agira de fabriquer un petite pièce individuelle avec laquelle chacun.e pourra repartir (carré de feutre pour dessous de plat, savon feutré, balle feutrée ... Enlainez-vous décide de son côté l'objet).

L'amap prend en charge la valeur du poids de la laine, l'activité est ouverte à toutes et gratuite pour les participant.e.s.

Il faut envoyer la convocation le plus tôt possible, et faire un rappel début janvier.

→ Léa et Martine se chargent de la rédaction et de la diffusion des convocations (une pour l'AG O à 10h une deuxième pour l'AG E à 11h)

Pour l'activité de l'après-midi : préciser « inscription souhaitée » pour confirmer le nombre de personnes (max 40, prévoir des bottes)

faire une affiche : l'activité est ouverte à tous et toutes

■ RELECTURE DES NOUVEAUX STATUTS ET DE LA CHARTE mise à jour

Cyril : intégrer dans les statuts et ou la charte un mot sur l'inscription sur le site internet

- ok pour l'intégrer dans la charte

toujours dans la charte : « les producteurs informent les consommateurs des changements sur leurs produits... » → ils transmettent également les infos pour le site internet

- nombre de personnes au conseil collégial :

6 personnes minimum, 12 maximum, dont 2 producteurs minimum

■ Elisa : des nouvelles de la procédure contre la ferme

→ les voisins sont condamnés fermement, dont 9000€ de dédommagement à verser à Elisa

→ Elisa soulagée, c'est une victoire de la justice.

■ Elisa : les amaps de Provence, marque collective (est-ce que ça vaudrait le coup qu'on adhère?)

Le réseau national MirAmap : à l'origine du projet de la marque collective Amap

les intérêts :

- garantit le principe, l'éthique

- association d'intérêt général, ouvre droit à des subventions

Réseau régional Amap de Provence, regroupe une centaine d'Amap, il permet- accompagnement lors de la création, de difficultés, de conflits...

- mutualiser et échanger

Il emploie 2 salarié.e.s qui animent sur le terrain (une dans le 13, l'autre dans le 06). Il y a donc des départements qui sont moins animés parce que trop loin du territoire des salarié.e.s Chaque poste est relié à un projet et un territoire.

- des brèves mensuelles qui relaient les actus des amaps, et les formations pour les paysans et pour les amapiens
- dispositif Paysamap : paysan conseil qui accompagne et encadre l'intégration d'un nouveau paysan, le partenariat paysan/amap

Le CA est constitué de 13 ou 14 personnes bénévoles, venant de tous horizons et très impliquées, dont 3 paysan.nes. Le siège est à Orgon dans le Vaucluse.

Adhésion : (infos trouvées sur leur site pour 2023)

- **11 € par amapien·ne.**
- **10 € pour le groupe en AMAP (association de fait comme association déclarée).**
- **10 € + 0,5% du chiffre d'affaires en AMAP réalisé en 2022 pour les paysan·ne·s en AMAP (10 € si c'est la première année en AMAP).**

→ c'était la raison principale pour laquelle nous n'avions pas adhéré, le coût est élevé pour chaque amapien.ne

Quelle règle, quelle liberté dans le réseau si on adhère ?

- la référence, c'est la Charte des Amaps
- pas de contrôle

avec la marque (qui est en cours de dépôt) : le cadre sera plus précis, les règles plus cadrées.

Actuellement, il y a beaucoup de chantiers en de réflexion au sein du réseau régional.

- la charte des amaps (en vue du dépôt de la marque collective)
- les adhésions : actuellement adhésion individuelle par amapien, en passe de devenir une adhésion collective si l'asso est constituée)

Est-ce qu'on y adhère ?

- nous sommes ok sur le principe pour adhérer à ce réseau, mais pour le moment les conditions d'adhésion ne nous le permettent pas (trop cher) donc on attend le résultat de leurs réflexions à ce sujet. Elisa transmet notre proposition au réseau.

■ Vente d'huile d'olive

Loïc a reçu une demande de la part de particuliers aupsois qui ont des olives pour vendre leur huile d'olive (non certifiée bio).

Le CA refuse : ce ne sont pas des agriculteurs à titre principal, ça ne rentre donc pas dans le cadre de l'AMAP.

On peut néanmoins relayer leurs coordonnées sur le site de l'AMAP .

Réflexion sur la vente d'huile d'olive à l'AMAP par les producteurs qui y sont déjà, lorsqu'ils en ont (potentiellement Loïc et Sonia, Elisa, Nina).

→ contrat complémentaire ponctuel si le cas se présente.

■ Le site internet (Cyril)

tous les producteurs sont à jours

Restent quelques manips à faire pour que toutes les fonctions soient opérationnelles.